

République Française
Département de l'Aveyron
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de PRUINES
Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le quinze décembre, à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, DIAZ Marie-Chantal, LUCENA Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, ROCQUET Olivier, VIELLE Sylvie

Absents : POULAIN DELAFONTAINE Nobélia, FÈRAL Joffrey, FOULCHÉ Corinne.

Secrétaire : MERLET Claude.

Date de convocation et affichage : 09 décembre 2022

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 10 – Présents – 07

OBJET Création d'un poste d'agent recenseur et rémunération.

Délibération n°2022/037

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la loi n.2022-276 relative à la démocratie de proximité confie aux

Communes l'organisation des opérations de recensement de la population.

La prochaine enquête supervisée par l'INSEE se déroulera du 19 janvier 2023 au 18 février 2023 pour la commune de Pruines.

Les communes reçoivent à ce titre une dotation forfaitaire de l'Etat destinée à couvrir partiellement les frais liés au recensement engagés par la commune.

Le montant de cette dotation est de 604 euros.

Pour assurer cette mission, il est nécessaire de créer un emploi d'agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- De créer un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement pour la période allant du 5 janvier 2023 au 18 février 2023.
- De fixer la rémunération de l'agent recenseur à 1000 euros brut.
- De prévoir la dépense correspondante au budget 2023.
- Autorise le maire à initier les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ou acte se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Christian POUGET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

et publication ou notification du :

Le maire

Christian POUGET

20 DEC. 2022

20 DEC. 2022



Handwritten signature of Christian POUGET and a circular official stamp of the Municipality of Pruines, Aveyron. The stamp features the coat of arms of the commune and the text 'MAIRIE DE PRUINES' and '(Aveyron)'. The signature is written over the stamp.